

à Montreuil, le 24 septembre 2021

Lors du groupe de travail enseignants nommés du 16 septembre dernier, la direction du CNED a déclaré être attentive aux conditions d'exercice des enseignants nommés ainsi qu'à une approche qualitative du service fourni, en rappelant que le poste adapté ne peut constituer une solution pérenne. En 2017, une réflexion a été menée portant sur les missions et les conditions de travail des enseignants en PA. La direction parle « d'une relative stabilité de la charge de travail des enseignants ».

Force Ouvrière est intervenue par rappeler que les personnels ne partagent pas le diagnostic fait par la direction du CNED et qu'ils font au contraire remonter une augmentation continue de la charge de travail, mal évaluée par les services du CNED, due en particulier à l'augmentation du nombre de copies informatisées, très chronophages à télécharger et à rendre en ligne, ainsi que de relations de plus en plus difficiles avec leur hiérarchie, beaucoup parlant même de pressions et de harcèlement, engendrant des situations de grande souffrance.

Cette augmentation n'est pas due à une impression de leur part mais est bien réelle. Pour exemple, sur le site de Rouen, la direction a insisté lors des réunions de début d'année sur l'augmentation de plus de 20 % du nombre de copies corrigées, alors qu'aucun poste n'a été créé dans le même temps, ce qui correspond bien à une augmentation de 20% de la charge de travail pour les enseignants. Par ailleurs, dans le cadre des missions n'entrant pas dans le cadre des 35 heures hebdomadaires, il arrive, notamment lors de la période des appréciations, qu'un volume de travail dépassant les 100 heures soit demandé en une semaine, en plus des 35 heures de correction, ce qui met les personnels dans une situation intenable. La direction d'ailleurs reconnaît elle-même des problèmes de gestion des personnels sur Rouen. Elle indique que des vacataires ont été recrutés pour pallier l'augmentation de la charge de travail. **Ce n'est pas le recrutement de vacataires que nous demandons mais la création de Postes adaptés pour répondre à l'augmentation de l'activité du CNED. Trop de collègues sont en attente alors que leur situation médicale exige un exercice en PA.**

Concernant le travail des enseignants le week-end, l'administration du CNED répond que, bien entendu, elle ne peut officiellement dire de le pratiquer. Mais que si, pour des raisons de santé ou de soins médicaux, les personnels sont en retard dans leur travail, ils peuvent travailler le WE pour rendre les copies à temps. **Sur cette question, nos revendications sont claires : si des personnels éprouvent des difficultés liées à leur santé ou à leurs soins, le**

CNED doit prendre des décisions adaptées à leur situation mais les correcteurs n'ont pas à prolonger leur temps de travail pour répondre aux exigences de leur hiérarchie.

Lors de son intervention du 17 septembre, le Directeur général confirmait le regroupement de sites au CNED. Lors du groupe de travail du 16 septembre, nous apprenions que le CNED travaillait à l'ouverture d'un mouvement CNED de 20 postes au mouvement 2022, sans autre précision.

Vingt postes au mouvement, cela ferait vingt postes adaptés en moins à la rentrée 2022. Quid du recrutement : mouvement général ou mouvement spécifique ? Quel en serait le cadre ? Quel statut et quelle gestion pour ces enseignants ? La hiérarchie pédagogique deviendrait-elle le CNED ?

Le constat que Force Ouvrière fait est que le CNED ne répond plus à sa mission d'accueil des enseignants en situation de handicap ou de difficultés liées à leur maladie.

L'administration met en place à marche forcée les préconisations du ministère pour appliquer la loi Dussot instaurant les 1607 heures.

Force Ouvrière ne participera pas à ce simulacre de concertation mais continuera à intervenir pour réaffirmer les revendications formulées par les personnels lors de l'Assemblée Générale du 9 avril dernier :

- Refus de toute augmentation du temps de travail,
- Ouverture immédiate des négociations sur les conditions de travail,
- Recrutement des personnels nécessaires au fonctionnement du CNED,
- Augmentation du nombre de postes adaptés courte et longue durée,
- Réemploi immédiat de tous les personnels non renouvelés à la rentrée 2021,
- Arrêt des contrats précaires et pérennisation des postes.

Force Ouvrière invite tous les personnels à faire remonter les situations au syndicat, à discuter des moyens à mettre en œuvre pour établir le rapport de force, notamment par la participation à la grève interprofessionnelle du 5 octobre prochain, à l'appel de la CGT, FO, FSU, Solidaires.